



AG statutaire du VCA – 23 novembre 2019

Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du VCA.

Dument convoquée suivant les statuts de l'association, elle s'est déroulée le 23 novembre 2019 dans les locaux municipaux du domaine de Valmy à Argeles sur mer.

Nombre de membres du VCA présentes et présents à l'AG : 66.

Nombre de membres du VCA représentées ou représentés par pouvoir donné : 22.

Total des présences : 88. Nombre d'adhérentes et adhérents à l'association au 21 octobre 2019, date de clôture de l'exercice 2019 : 168. Corum requis par les statuts de l'association : 84. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer pleinement.

Invités : Jean-Paul Bonin, Président du Comité Départemental de la FFCT (CoDep66).

Monsieur le Maire d'Argeles sur mer, empêché, était représenté par M. Antoine Casanovas, son adjoint.

M. Yvon Piermantier, Président en exercice du VCA, absent de l'AG pour raisons médicales, a fait parvenir une vidéo qui est diffusée à l'assistance. Par ce document, il rappelle les raisons de son absence, déclare ouverte l'assemblée générale 2019. Il est 15h10. Il confie la lecture de son rapport moral à M. Antoine Casanovas, vice-président du VCA qui le représente.

1. Point 1 : Rapport moral du Président.

En introduction, le Président rappelle l'importante modification du bureau intervenue après notre dernière AG. Il renouvelle ses remerciements et ses amitiés à notre ancienne secrétaire Christiane Dupuis.

Il dresse ensuite un état des effectifs de l'association qui après trois années de baisse repartent à la hausse. Au 31 octobre, date de clôture de l'exercice 2019, nous sommes 168 adhérentes et adhérents. Cette augmentation est le fruit de l'attractivité du VCA de part les très nombreuses activités qu'il propose tout au long de l'année.

Activités sportives au premier chef, bien sûr, qu'il s'agisse des activités hebdomadaires 3 sorties des groupes ROUTE, 2 sorties du groupe LOISIR, 2 sorties du groupe VTTae, 2 sorties du groupe VTT classique, mensuelles (la sortie cyclo-resto, le raid longue distance, les 2 randonnées pédestres), annuelles (la pause café offerte aux cyclos du département, nos Mar i Munts les 14 juillet et 15 août, les 3 brevets nationaux...) et occasionnelles (fête du vélo, forums et salons...). Mais aussi les activités festives qui contribuent à créer du lien social au sein de l'association (repas annuel, galette des rois, grillade estivale, voyage touristique-sportif, contribution au Téléthon, etc.). Le Président tient à remercier particulièrement toutes celles et tous ceux qui s'investissent bénévolement pour que toutes ces activités puissent avoir lieu à la satisfaction générale.

Il évoque ensuite les moyens de communications dont s'est doté le club : son site Internet et sa page Facebook.

Il se félicite de l'opération renouvellement de nos tenues vestimentaires que nous avons pu réaliser grâce en particulier à l'apport de 3 sponsors ce qui a permis au VCA de doter ses adhérents d'un nouveau maillot au prix très attractif de 10 € l'unité.

Il déplore le trop grand nombre d'incidents et d'accidents dont ont été victimes nos cyclos cette année sur les routes. Il appelle tout un chacun à un surcroît de vigilance et de discipline afin que 2020 puisse être une année blanche.



AG statutaire du VCA – 23 novembre 2019

Il remercie la municipalité d'Argelès sur mer pour les aides diverses qu'elle nous apporte tout au long de l'année (subvention annuelle, mise à disposition de locaux et de matériel...).

Il tient à ce que l'AG au nom du VCA tout entier félicite et récompense d'un bouquet de fleurs, Simone Carbonnel et Marie Legrand pour leurs ascensions du Ventoux ainsi Joëlle Quilez, qui si elle n'a pas pu réaliser ces ascensions pour des raisons de santé, a accompagné nos amies dans leur préparation.

Ces propos de conclusion furent : *« ...je voudrais vous dire que le VCA se porte bien et continue d'aller de l'avant. L'an passé, je comparais le Club à un TGV, bien posé sur ces rails, mené par un comité plein d'allant, fonçant vers l'avenir, le futur et empreint d'améliorations constantes.*

Le parallèle est toujours d'actualité. Vous avez compris que pour arriver à ce résultat, il faut que nous soyons tous concernés. Le travail dans un club ne repose pas seulement sur une seule personne mais au contraire sur toute une équipe. Les tâches certes, sont diverses, liées évidemment à des rôles et des responsabilités différents, mais l'important est que nous soyons complémentaires et surtout solidaires, unis main dans la main, fédérés autour d'un ou plusieurs projets, pour que nous puissions les mener à bien et atteindre nos objectifs. »

Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

2. Point 2 : les rapports d'activité.

La parole est ensuite donnée aux différentes et différents animateurs de groupe : Yvon Piermantier rend compte des activités du groupes ROUTE (rapport lu par Louis Briquet, secrétaire du VCA). A raison de 3 sorties par semaine, tous les mercredis, vendredis et dimanches, les cyclos ROUTE ont parcouru 13.627 km et gravi 100.683 m de dénivelé positif !). Joëlle Quilez rend compte des activités du groupe LOISIR (Le groupe LOISIR sort deux fois par semaine, les lundis et jeudis, le matin à la belle saison, les après-midis en saison hivernale. C'est désormais un groupe doublement mixte : mixité Homme/Femme et mixité vélos classiques et vélos à assistance électrique). Guy Gouarin, organisateur des une à deux sorties 'cyclo-resto' mensuelles montrent de très nombreuses photos des sorties réalisées au cours de 2019. Bernard Depuille propose une fois par mois un raid longue distance non stop (~150 km en moyenne). Raymond Sanz est à l'initiative des 3 brevets nationaux labélisés Audax que le VCA a proposé cette année : 200, 300 et 400 km. Ils ont eu lieu les 30 mars, 27 avril et 25 mai et ont été parcouru respectivement par 44, 21 et 10 participants. Raymond est aussi accompagnateur handisport. Il encadre notre ami Philippe deux fois par semaine, les lundis et jeudis sur des circuits courts. Il insiste sur le fait que ces sorties sont ouvertes à toutes et à tous. Yves Carbonnel aurait dû ensuite rendre compte de l'activité randonnée pédestre. Elle rassemble, 2 fois par mois, généralement les 2^{ème} et 4^{ème} mardis, de 20 à 30 sociétaires sur les sentiers du département autour d'un pique-nique partagé toujours très convivial. *(Ici, Louis Briquet, secrétaire de la séance, présente à Yves ses excuses pour un oubli fâcheux).*

Raymond Sanz, responsable 'sécurité' au sein du VCA, intervient ensuite sur les trop nombreux problèmes survenus cette année sur les routes au cours de nos sorties. Il rappelle les chiffres déjà évoqués par le Président dans son rapport moral : une vingtaine d'incidents ou d'accidents en cette année 2019 alors que nous n'avions déploré que 2 l'année précédente, c'est beaucoup trop ! Il rappelle les consignes de sécurité élémentaires que nous devons appliquer au cours de chacune de nos sorties sur la route : port du casque, respect impératif du code de la route : arrêt aux stops et aux feux rouges, pas plus de deux de front lorsque les conditions de circulation le permettent, vitesse limitée dans la traversée des agglomérations, engagement prudent dans les ronds-points giratoires...



AG statutaire du VCA – 23 novembre 2019

3. Point 3 : Le rapport financier.

Marc Molin, trésorier de l'association, présente ensuite son rapport annuel. Il détaille les statistiques concernant les 168 adhérents du VCA: 137 licencié(e)s FFCT et 31 membres, 134 hommes, 33 femmes. La moyenne d'âge se situe autour de 66 ans, conforme à la moyenne nationale précise Jean-Paul Bonin, Président du CoDep66. Il souligne la reprise encourageante à la hausse de nos effectifs.

Il expose ensuite les bilans financiers du VCA au cours de l'exercice 2019 suivant les rubriques du plan comptable général : Dépenses – Recettes. Elles sont respectivement de 41.285 € et de 43.996 € dégageant un excédent de 2.711 €. Ce bilan intègre le poste 'Voyage en groupe' (18.290 € en dépense et 18064 en recette). Le détail des différentes lignes comptables figure dans les tableaux ci-dessous :

ETAT BUDGETAIRE 2019		
CHARGES	Libélé	Débit
605000	Achat de matériel	0
606300	Achat consommables et div...	0
606400	Fournitures de bureau	351
607100	Achats de vêtements	5322
615600	maintenance (informatique)	72
616800	Assurances	50
623600	Publicité, catalogues et imprimé	147
625000	Frais de déplacements	29
625001	Frais de voyages groupe	18290
625700	Frais de manifestation	10223
	AG annuelle	203
	BRM	329
	Repas annuel	3765
	Galette	249
	Grillade estivale	1571
	Mar i Munts	1220
	Pause Café	240
	repas bénévoles	777
	Telethon	821
	Réceptions VCA	371
	Concentration feminine	676
626100	frais postaux	25
627000	Services bancaires et assimilés	201
628100	Services extérieurs	0
658000	Autres frais divers de gestion	0
658600	Cotisations FFCT	6377
671000	Charges exceptionnelles	0
671300	Dons libéralités	200
	total charges	41285

Tableau 1 : exécution du budget 2019 : les dépenses.



AG statutaire du VCA – 23 novembre 2019

PRODUIT	Libélé	Crédit
707100	Vente de vêtements	2664
708000	Produits des activités annexes	740
708100	Prestations voyages	18060
708200	Recettes Mar y Munts	1189
708300	Contributions Repas	2487
708500	Grillade	1020
708600	Recettes BRM	447
709000	Rabais.remises.ristournes ac...	-116
740000	Subventions d'exploitation	3387
754000	Dons - collectes	674
756100	Collecte FFCT	6378
756200	Cotisations VCA	5010
760100	Intérêts bancaires versés	55
771000	Produits exceptionnels	2000
Total produits		43996
bilan de l'exercice 2019		2711

Tableau 2 : exécution du budget 2019 : les recettes.

Il présente ensuite le budget réalisé sous forme analytique qui permet de mieux évaluer les coûts de chacune de nos manifestations sportives et extra-sportives.

Il fait un bilan des contributions diverses que le club a reçues : subventions municipales de la ville d'Argelès/mer et de Sorède, contribution du CoDep66-FFCT, bon d'achat de Intermarché, dons en matériel des vélocistes Albérabike à Argelès et Bouticycle à Perpignan à l'occasion des Mar à Munts. L'AG remercie très chaleureusement tous ces contributeurs ainsi que les 3 sponsors qui nous ont été aidé, par leurs contributions financières au renouvellement de nos tenues vestimentaires estivales : Bouticycle-les cycles de la Marendà à Perpignan, le garage automobile Lafond-Pascolin à Argelès/mer et le groupe de Travaux Public KUBOTA.

Le trésorier présente ensuite le budget prévisionnel 2020 élaboré par le bureau. Il s'équilibre autour de 40050 € en dépenses prévues et 41465 € en recettes escomptées, sommes directement comparables aux postes 'dépenses - recettes' du budget de cette année 2019.



AG statutaire du VCA – 23 novembre 2019

CHARGES	Libélé	Débit
605000	Achat de matériel	1000
606300	Achat consommables et div..	50
606400	Fournitures de bureau	350
607100	Achats de vêtements	3300
615600	maintenance (informatique)	100
616100	Assurances FFCT	50
623600	Publicité, catalogues et impr...	300
625000	Frais de déplacements	50
625001	Frais de voyages groupe	17550
625700	Frais de manifestation	10050
	AG annuelle	220
	BRM	300
	Repas annuel	3800
	Galette	250
	Grillade estivale	1600
	Mar i Munts	1200
	Pause Café	240
	repas bénévoles	800
	Telethon	820
	Réceptions VCA	120
	Concentration feminine	700
626100	frais postaux	30
627000	Services bancaires et assimi	220
628100	Services extérieurs	300
658000	Autres frais divers de gestio	50
658600	Cotisations FFCT	6450
671000	Charges exceptionnelles	0
671300	Dons libéralités	200
	total charges	40050

Tableau 3 : prévision du budget 2020 : les dépenses.



AG statutaire du VCA – 23 novembre 2019

PRODUITS	Libélé	Crédit
707100	vente de vêtements	3 500
708000	Produits des activités annexes	700
708100	Prestations voyages	17 550
708200	recettes Mar y Munts	1 200
708300	contributions Repas	2 500
708500	Grillade	1 000
708600	Recettes BRM	250
709000	rabais.remises.ristournes ac	-800
740000	subventions d'exploitation	3 400
754000	Dons - collectes	50
756100	collecte FFCT	6 450
756200	cotisations VCA	5 100
760100	intérêts bancaires versés	65
771000	Produits exceptionnels	500
Total produits		41 465

Tableau 4 : prévision du budget 2020 : les recettes.

4. Point 4 : rapport des vérificateurs aux comptes.

Claude Valentini et Marie Legrand ont vérifié les comptes de l'association le 19 novembre 2019. Ils remercient le trésorier d'avoir mis à leur disposition l'ensemble des éléments comptables relatifs à l'exercice 2019. Ils présentent aux membres de l'AG les éléments statistiques de leurs observations et concluent leur rapport d'expertise en ces termes : « **Après analyse et vérification des comptes, résultats et bilan financier, nous certifions que les comptes de l'année 2019 sont réguliers et sincères, donnent une image fidèle du résultat, des opérations, de la situation financière du patrimoine et permettent de rassurer les membres et donateurs sur le respect des bonnes pratiques.** »

5. Point 5 : approbation des rapports.

Après avoir fait appel à d'éventuelles questions sur l'un ou l'autre des points évoqués dans les différents rapports, le secrétaire les soumet successivement au vote de l'Assemblée Générale. Les 3 votes ont lieu à main levée. Les trois rapports (moral, activité et financier) sont successivement validés à l'unanimité des votants. Quitus est ainsi donné à la direction du VCA pour sa gestion 2019.

6. Point 6 : Election des membres du Conseil d'Administration du VCA pour l'exercice 2020.

Le secrétaire rappelle les articles de nos statuts qui définissent les règles d'éligibilité des conseillers. Leur mandat est de 3 ans. Le CA est donc renouvelable par tiers chaque année. En cette fin 2019, les mandats de Jean-Claude Bodard, Antoine Casanovas et Yvon Piermantier viennent à échéance. Ces 3 adhérents ont fait acte de candidature pour le renouvellement de leur mandat. Joachim Kahlert sollicite également un mandat de conseiller. Cette nouvelle candidature compléterait à 18 la liste de Conseillers d'Administration du VCA. La liste des quatre candidatures est soumise au vote de l'Assemblée Générale. Aucun des



AG statutaire du VCA – 23 novembre 2019

présents ne formulant la demande d'un vote à bulletin secret, le vote a lieu à main levée. Les quatre candidats sont élus au CA à l'unanimité des présents et des représentés. Le nouveau Conseil d'Administration du VCA est donc composé de Mrs :

BODARD Jean-Claude, BRIQUEU Louis, CASANOVAS Antoine, COTE René, DEPUILLE Bernard, GAU Thierry, GOUARIN Guy, GUIMBER Jean-Max, KAHLERT Joachim, LEGRAND Claude, MOLIN Marc, PATRON Gérard, PIERMANTIER Yvon, RODRIGUEZ Jean-Pierre, SANZ Raymond, SIMON Jacques, VOLBRECHT Bernard, ZIBERLIN Jean-Claude.

7. Point 7 : Election des vérificateurs aux comptes.

Marie Legrand et Claude Valentini acceptent que leur mission soit reconduite pour 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale ordinaire 2019 du VCA est déclarée close à 18h30.



Le Vice-Président lit le rapport moral.

(crédit photos : Marc Molin)



Une vue de l'assistance.